

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-12/60C

Objet : AVENANT N°2 A LA PROMESSE DE BAIL CONCLUE AVEC LA SAS SUSTAIN DEV.

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	30
En exercice :	37	Vote :	Contre :	3
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Danielle CULAT donne pouvoir à Pierre ROGE
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Colette ROIG donne pouvoir à Sylvie TORRES
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 24 novembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération n° 2020-01/03C en date du 29 janvier 2020 le Conseil communautaire a décidé de conclure avec la SAS SUSTAIN DEV une promesse de bail de locaux à destination d'un hôtel d'entreprises.

Par délibération n° 2020-06/38C en date du 17 juin 2020, en raison des difficultés liées à l'épidémie de Covid-19, il a été décidé de reporter la date de réalisation de la promesse au 30 novembre 2021.

Force est de constater que les travaux ne sont pas terminés et qu'un report de cette date au 30 juin 2022 est nécessaire.

La prolongation de cette durée doit être formalisée par un avenant.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 30 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Ange GARCIA, Angèle PEREZ et Pierre ROSSIGNOL),

☞ **DECIDE** de conclure avec la SAS SUSTAIN DEV un avenant à la promesse de bail, dont le projet est ci-annexé ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

